

FONDATION TREMBLANT

ÉTATS FINANCIERS

30 SEPTEMBRE 2023

FONDATION TREMBLANT
ÉTATS FINANCIERS
30 SEPTEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	3 - 6
Résultats	7
Évolution de l'actif net	8
Situation financière	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 16
Renseignements complémentaires	17



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
FONDATION TREMBLANT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la FONDATION TREMBLANT (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 septembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 septembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme nombre d'organismes sans but lucratif, la Fondation tire des produits d'activités de collecte de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de la Fondation. Nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons reçus, de l'actif à court terme présenté dans les états de la situation financière aux 30 septembre 2023 et 2022, des produits des dons et de l'excédent des produits sur les charges présentés dans les états des résultats pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 2022, de l'actif net non affecté, à l'ouverture et à la clôture de l'exercice, présenté dans les états de l'évolution de l'actif net pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 2022 et de l'excédent des produits sur les charges présenté dans les états des flux de trésorerie pour les exercices clos les 30 septembre 2023 et 2022.



Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Lévesque CPA Mont-Tremblant inc.*¹

Mont-Tremblant
Le 21 février 2024

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A121002

FONDATION TREMBLANT**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023****7**

	2023	2022
TOURNOI DE GOLF - REVENUS NETS (annexe A)	37 348 \$	- \$
ENCAN - REVENUS NETS (annexe B)	81 826	54 674
PRODUITS		
- Dons (note 7)	763 938	446 765
- Intérêts	33 543	20 003
	797 481	466 768
	916 655	521 442
CHARGES		
Dons aux organismes	825 672	449 146
Consultants	94 534	45 783
Publicité et promotion	13 544	5 625
Frais de déplacement	3 370	2 550
Honoraires professionnels	3 225	-
Assurances	2 353	2 111
Frais de représentation	1 039	868
Frais de bureau	623	1 271
Intérêts et frais bancaires	255	106
Taxes et permis	37	36
	944 652	507 496
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES D'EXPLOITATION	(27 997)	13 946
AUTRES PRODUITS		
Remboursement de taxes d'exercices antérieurs	-	5 012
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(27 997) \$	18 958 \$

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023****8**

				2023	2022
	Affecté d'origine interne	Affecté d'origine externe	Non affecté	Total	Total
SOLDE AU DÉBUT	758 204 \$	100 000 \$	657 144 \$	1 515 348 \$	1 496 390 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	-	-	(27 997)	(27 997)	18 958
TRANSFERTS (note 6)	(458 204)	(100 000)	558 204	-	-
SOLDE À LA FIN	300 000 \$	- \$	1 187 351 \$	1 487 351 \$	1 515 348 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT**SITUATION FINANCIÈRE****30 SEPTEMBRE 2023****9**

	2023	2022
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	579 363 \$	573 935 \$
Débiteurs (note 3)	179 088	11 759
Frais payés d'avance	2 778	1 533
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	491 347	237 485
	1 252 576	824 712
Placements (note 4)	259 004	690 636
	1 511 580 \$	1 515 348 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	24 229 \$	- \$
ACTIF NET		
Actif net affecté d'origine interne	300 000	758 204
Actif net affecté d'origine externe	-	100 000
Actif net non affecté	1 187 351	657 144
	1 487 351	1 515 348
	1 511 580 \$	1 515 348 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,Marie Lucie Levesque, administrateurMarie-Ève Dicaire-Brunet, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION TREMBLANT**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023****10**

	2023	2022
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(27 997) \$	18 958 \$
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(167 329)	66 941
Frais payés d'avance	(1 245)	(188)
Créditeurs et frais courus	24 229	-
	(172 342)	85 711
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements	(265 044)	(1 698)
Encaissement de placements	442 814	-
	177 770	(1 698)
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	5 428	84 013
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	573 935	489 922
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	579 363 \$	573 935 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2023

11

1. STATUT ET OBJECTIFS

La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué le 24 janvier 1997 selon la Partie III de la loi sur les compagnies du Québec.

La mission de la Fondation est de venir en aide aux enfants en contexte de défavorisation de la MRC des Laurentides afin de leur permettre d'avoir une meilleure qualité de vie, de se dépasser et de développer leur plein potentiel.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale

La Fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec la Fondation qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

La Fondation évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements.

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2023

12

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, la Fondation détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si la Fondation détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

COMPTABILISATION DES APPORTS

Les apports sont comptabilisés selon la méthode du report. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation ou relatifs à l'acquisition d'actifs à long terme non amortissables sont comptabilisés directement à l'actif net.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

SERVICES REÇUS À TITRE DE BÉNÉVOLE

La Fondation ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un grand nombre d'heures. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures, les services reçus à titre de bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers.

BIENS REÇUS À TITRE GRATUIT

La Fondation tient annuellement un encan lors duquel elle vend des biens et services qui lui ont été donnés gratuitement. En raison de la complexité inhérente à la détermination de la valeur de ces biens et services reçus à titre gratuit, la valeur de ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2023

13

3. DÉBITEURS

	2023	2022
Dons à recevoir	166 430 \$	- \$
Sommes à recevoir de l'État	10 110	5 178
Intérêts à recevoir	2 548	6 581
	179 088 \$	11 759 \$

Au 30 septembre 2023, les dons à recevoir d'une fondation représente 90% des dons à recevoir totaux.

4. PLACEMENTS

	2023	2022
Certificat de placement garanti du Trust La Laurentienne, portant intérêt au taux de 0,85 %, échéant le 9 février 2024.	67 135 \$	67 135 \$
Épargne à terme de la Caisse Desjardins, portant intérêt au taux de 0,60 %, échéant en juin 2024.	102 212	101 100
Certificat de placement garanti de Banque Home Equity, portant intérêt au taux de 2,35 %, échéant le 19 juin 2024.	50 000	50 000
Certificat de placement garanti de la Banque B2B, portant intérêt au taux de 1,45 %, échéant le 6 août 2024.	100 000	100 000
Certificat de placement garanti de la Banque Canadian Western, portant intérêt au taux de 1,57 %, échéant le 6 août 2024.	100 000	100 000
Certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne, portant intérêt au taux de 1,45 %, échéant le 6 août 2024.	40 000	40 000
Certificat de placement garanti du Trust La Laurentienne, portant intérêt au taux de 1,45 %, échéant le 6 août 2024.	32 000	32 000
Solde à reporter	491 347	490 235

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2023

14

4. PLACEMENTS (suite)

	2023	2022
Solde reporté	491 347	490 235
Certificat de placement garanti de la Banque Canadian Tire, portant intérêt au taux de 1,40 %, échéant le 9 février 2026.	100 000	100 000
Épargne à terme de la Caisse Desjardins, portant intérêt au taux de 1,10 %, échéant en juin 2026.	101 004	100 401
Certificat de placement garanti de la Banque Nationale du Canada, portant intérêt au taux de 5,09 %, échéant le 21 août 2028.	58 000	-
Certificat de placement garanti de Banque Home, échu au cours de l'exercice.	-	100 000
Certificat de placement garanti de Home Trust Company, échu au cours de l'exercice.	-	50 000
Certificat de placement garanti de Home Trust Company, échu au cours de l'exercice.	-	50 000
Certificat de placement garanti de la Banque Laurentienne, échu au cours de l'exercice.	-	37 485
	750 351	928 121
Placements réalisables au cours du prochain exercice	491 347	237 485
	259 004 \$	690 636 \$

5. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	2023	2022
Frais courus	24 229 \$	- \$

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 SEPTEMBRE 2023

15

6. ACTIF NET AFFECTÉ EN DOTATION

Au cours de l'exercice, la Fondation a reçu la confirmation qu'elle n'était plus tenue de conserver le montant d'actif net reçu à titre de dotation qui était grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources devaient être conservées en permanence. Par conséquent, le 19 janvier 2023, le conseil d'administration a décidé de lever l'affectation d'origine externe. Il a également décidé de conserver uniquement un actif net grevé d'affectations d'origine interne en vertu desquelles les ressources ne peuvent être utilisées sans le consentement préalable du conseil d'administration, pour un montant de 300 000 \$. Les fonds ainsi libérés ont été transférés dans l'actif net non affecté. Les revenus de placements provenant des ressources toujours grevées d'affectation ne sont eux, pas affectés.

7. REVENUS PROVENANT DE DONS

	2023	2022
Fondation 24H Tremblant	735 000 \$	400 000 \$
Encans	22 653	39 890
Autres dons	6 285	6 875
	763 938 \$	446 765 \$

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

RISQUES FINANCIERS

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la Fondation est exposée au 30 septembre 2023 sont détaillés ci-après.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de la Fondation l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent la Fondation à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

FONDATION TREMBLANT
NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 SEPTEMBRE 2023

16

9. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 31 octobre 2023, la Fondation a reçu un don additionnel de 50 000 \$ de la part de la Fondation 24h Tremblant relativement à l'édition 2022 du 24h Tremblant.

10. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2022 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2023.

FONDATION TREMBLANT**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2023****17**

	2023	2022
ANNEXE A		
TOURNOI DE GOLF - REVENUS NETS		
Vente de billets	50 525 \$	- \$
Encan	13 425	-
	63 950	-
Dépenses	26 602	-
	37 348 \$	- \$

ANNEXE B**ENCAN - REVENUS NETS**

Revenus	87 466 \$	72 212 \$
Publicité et promotion	772	1 492
Frais de fonctionnement	4 868	3 868
Honoraires de coordination	-	12 178
	5 640	17 538
	81 826 \$	54 674 \$